

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Ammonium Polyphosphate 11-37-0  
 Code du produit : M14080  
 Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Fournisseur

JR Simplot Company  
 Boîte postale 70013  
 83707 Boise, ID  
 T 1-208-336-2110

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3  
 Texte intégral des mentions H : voir section 16

H315 Provoque une irritation cutanée  
 H320 Provoque une irritation des yeux  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H315+H320 - Cause une irritation cutanée et oculaire  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS CA) :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette)  
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P405 - Garder sous clef.  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ammonium Polyphosphate 11-37-0

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Ammonium Polyphosphate		(n° CAS) 68333-79-9	57	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2B, H320 STOT SE 3, H335

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	--

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# Ammonium Polyphosphate 11-37-0

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

##### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

##### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes bien ajustables

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

##### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Dark liquid.
Couleur	: Green
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,5 - 7
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non-flammable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible

# Ammonium Polyphosphate 11-37-0

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Complete.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable. Non établi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Non établi.
Conditions à éviter	: Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	: Zinc-clad and copper bearing alloys. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Ammonia, POx and NOx. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Ammonium Polyphosphate 11-37-0	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)	
DL50 orale rat	5625 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg (Rabbit)
ATE CA (oral)	5625 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 6,5 - 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une irritation des yeux. pH: 6,5 - 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

# Ammonium Polyphosphate 11-37-0

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

#### Ammonium Polyphosphate 11-37-0

CL50 poisson 1	> 101 mg/l
----------------	------------

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Ammonium Polyphosphate 11-37-0

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

##### Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)

Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available. No (test)data on mobility of the components available. Non établi.
------------------------------	--

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Ammonium Polyphosphate 11-37-0

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

##### Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)

Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available. Non établi.
------------------------------	--

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

Autres informations : Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Écologie - déchets : Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

##### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

##### Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### 14.3. Transport aérien et maritime

##### IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

##### IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Directives nationales

##### Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
--

# Ammonium Polyphosphate 11-37-0

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Ammonium Polyphosphate 11-37-0

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)

Date d'émission : 10-26-2020

Date de révision : 10-26-2020

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H315	Provoque une irritation cutanée
H320	Provoque une irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

FDS Canada (GHS)

*Disclaimer: This information relates to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. Such information is to the best of our knowledge and belief, accurate and reliable as of the date compiled. However, no representation, warranty or guarantee is made as to its accuracy, reliability or completeness. NO WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, OR ANY OTHER WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, IS MADE CONCERNING THE INFORMATION HEREIN PROVIDED. It is the user's responsibility to satisfy himself as to the suitability and completeness of such information for his own particular use. We do not accept liability for any loss or damage that may occur from the use of this information nor do we offer warranty against patent infringement.*